



SOMMAIRE

- Séances du conseil en bref
- Actualités municipales
- Loisirs et culture
- Offres d'emploi
- Message des organismes
- Informations pertinentes
- Calendrier

Milot en journal

VOLUME 46

AVRIL 2025

Mot de la Municipalité

Enfin les beaux jours et les chaudes températures estivales sont à nos portes. La fonte des neiges apportent sont lot de problèmes, mais est également le point de départ des activités estivales.

Nous sommes à préparer les travaux de balayage des rues, vous débuterez sans doute le nettoyage de vos terrains de votre côté, nous vous demandons de ne pas faire de tas de sable sur le bord de la rue si vous ne prévoyez pas les ramasser, cela peut causer des inconvénients aux marcheurs et aux vélos, de plus les équipements devront les étendre à nouveau pour les ramasser. Également il est interdit de faire de feux d'herbes cela peut être à l'origine d'incendie important.

Vous pouvez mettre vos feuilles, branches dans le bacs à compost . Encore cette année, vous pourrez vous procurer du compost au courant du mois de mai.

Surveillez notre Facebook pour savoir quand venir chercher votre compost et nous publierons également l'ouverture de notre point de dépôt sec dès que nous aurons le feu vert de la RMR.

Votre Municipalité!



Séances du conseil en bref

Séance du 3 mars 2025

Autoriser le paiement des dépenses incompressibles de l'année 2025 (téléphone, essence, électricité, q-parts, remboursement de dette, etc)

Autorisation de transmettre à la MRC la liste des immeubles en vente pour non paiement de taxes et mandater la directrice générale à agir au nom de la Municipalité lors de la vente.

Passer aux mauvaises créances les comptes non identifiable suite à la rénovation cadastrale et les comptes de moins de 5\$.

Dépôt du rapport sur l'application du règlement de la gestion contractuelle rédigé par la directrice générale greffière et trésorière, pour les contrats de l'année 2024. La liste des contrat est accessible sur le site de la municipalité

<https://ville.st-ludger-de-milot.qc.ca/municipalite/contrats-municipaux/>

Le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les contrats de ventes des terrains ayant été attribués lors de la rencontre du 15 février dernier soit les lots suivants taxes en sus :

#6660684 – 40 794.36\$, superficie : 5572.5 m² à Stéphane Thibeault et Myriam Lavoie;
#6660685 – 39 959.88\$, superficie : 5458.6 m² à Justin Maltais;
#6660687 – 41 636.16\$, superficie : 5688.0 m² à Alexandre Fortin;
#6660691 – 50 181.28\$, superficie : 7767.4 m² à Anthony Fortin;
#6660692 – 42 791.04\$, superficie : 6644.0 m² à Mélissa Plourde et Karl Potvin;
#6660695 – 37 229.52\$, superficie : 5086.0 m² à Marilou Brassard;
#6660696 – 38 027.40\$, superficie : 5194.6 m² à Raymond Ringuette et Eric Chabot;
#6660697 – 36 878.16\$, superficie : 5037.6 m² à Christian Patry et Daniel Lemay;
#6660698 – 33 818.40\$, superficie : 4619.2 m² à Maxime Girard et Vanessa Fortin-Boily;
#6660699 – 44 845.32\$, superficie : 6942.3 m² à Ann-Sophie Larouche, Stéphanie Parent

Le conseil municipal autorise une deuxième attribution de terrains pour les personnes déjà inscrites pour les six terrains restants, la directrice générale est autorisée à signer les promesses d'achat au nom de la Municipalité pour ce nouvel évènement .

Vente du terrain portant le numéro de lot 5 795 825 du Cadastre du Québec, dans le secteur du lac Serein d'une superficie de 3765.2 m² au prix de vente de 15 060.80\$ taxes en sus à monsieur Jean-Daniel Moreau.

Monsieur le conseiller Patrick Bouchard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le #01Z-2025, visant à modifier le règlement de zonage #02-2006 afin de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P et que le premier projet de Règlement numéro # 01Z-2025 est adopté.

Achat d'un pot de fleur en remplacement de celui brisé, ainsi que les arrangements floraux pour les 8 pots au coût de 2 115.54 \$ taxes incluses, chez Serres Belle de Jour.

Séance du conseil en bref

Aide financière de 1000 \$ à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (français) de la Municipalité.

Le Conseil municipal autorise l'achat des équipements pour un parcours de mini-golf de 8 trous

soit une somme de 25 100\$, dont une partie sera financée à même la subvention du RLS Saguenay-Lac-St-Jean. Le solde sera financé à même le fonds d'administration et si nous obtenons une aide financière de Desjardins, elle sera affectée à ce projet en diminution de la part municipale. L'installation sera réalisée par le personnel municipal afin de diminuer les coûts

Séance du 7 avril 2025

Renouvellement des assurances responsabilités civiles 2025-2026—52 255.69\$.

Acquisition d'un camion de service de marque GMC Sierra Pro 1500, pour les travaux publics, financé par le fonds de roulement pour 50 000\$ et le solde par le surplus cumulé.

Acquisition d'une pelle sur roue pour le service de la voirie financé sur 36 mois par crédit-bail.

Avis de motion pour un règlement d'emprunt RE2025-01 pour les frais de refinancement d'un emprunt de 1 103 300\$, et dépôt du projet de règlement.

Adoption d'un second projet de Règlement numéro # 01Z-2025— ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17 R à même une partie de la zone 19P .

Suite à l'avis du MENVQ nous allons réaliser les travaux d'infrastructures du camping municipal pour la mise aux normes des installations septiques, mandat à GVE consultants pour l'ingénierie et achat des matériaux requis auprès de MEI Assainissement. Les frais sont financés par le règlement d'emprunt RE2020-01 adopté en 2020 afin de réaliser lesdits travaux.

Avis de motion pour un règlement portant le 3RE2025-02 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 200 000\$ pour le camping municipal. Dépôt du projet de règlement pour les immobilisations du camping (chalets locatifs, barrière, internet, équipement de buanderie). Le remboursement de la dette se fera à même les revenus du camping.

Le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les contrats de ventes des terrains ayant été attribués lors de la rencontre du 29 mars dernier soit les lots suivants taxes en sus :

#6660686 – 38 920.44\$, superficie : 5 317.20 m² à Laura Gauthier;
#6660688 – 39 697.09\$, superficie : 5 423.10 m² à Jérôme Fortin;
#6660689 – 42 334.49\$, superficie : 5 783.41 m² à Stéphane Houde;
#6660693 – 43 088.20\$, superficie : 6 681.30 m² à Stéphane Normand;

Séance du conseil en bref

Dépôt du bilan de l'eau potable 2023, non approuvé par le Ministère car les compteurs d'eau ne sont pas installés. Mesures à prendre pour l'approbation:

- Installations de compteurs d'eau dans les ICI;
- Installations de 20 compteurs d'eau dans des immeubles résidentiels de secteurs ciblés;
- Mettre en place une forme de tarification volumétrique dans le secteur non résidentiel;

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement portant le #2025-02 concernant la tarification des compteurs d'eau.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement #2025-03 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité.

Renouvellement de l'entente de services financiers avec Desjardins.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT

MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 01Z-2025

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 01Z-2025

règlement numéro 01Z-2025 visant la modification du règlement de zonage n°02-2006 afin de redécouper le contour de la zone 17 R à même une partie de la zone publique 19 P

1. Objet du projet de la demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 avril 2025 sur le projet de règlement N° 01Z-2025, le Conseil municipal a adopté, le 7 avril 2025 un second projet de règlement, lequel second projet de règlement porte le N° 01Z-2025 et est intitulé règlement N° 01Z-2025 la modification du règlement de zonage N°02-2006 et ses amendements en vigueur en vue de redécouper le contour de la zone 17 R à même une partie de la zone publique 19 P.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (LAU, article 132,1^{er} alinéa, paragraphe 3^o a));

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet peuvent être obtenus de la municipalité, aux heures normales de bureau. Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

Le projet de règlement vise les citoyens du secteur de 17 R de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Ainsi, une demande peut provenir des personnes intéressées par la zone visée 17 R et ses zones contiguës 9 V,10 V,18 R,14 F,19 P et 16 F.

2. Description des zones et caractéristiques

Le plan montrant les zones visées et les zones contiguës peut être consulté au Service du greffe, à l'édifice municipal.

Actualités municipales

Le périmètre de la zone visée apparaît au croquis reproduit ci-après à :



Municipalité de
St-Ludger de Miliot



AVANT



1 : 4000

Système de coordonnée : NAD 1983 MTM 7



APRÈS



3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **5 mai 2025 à midi** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture soit de Lundi au Jeudi: 8 h 30 à 12h - 13 h à 16h Vendredi: 8 h 30 à 12h.

Donné à Saint-Ludger-de-Miliot, ce **22^{ème} jour d'avril 2025**.

Madame Rita Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière

Message important concernant les *garages temporaires* (*Abri Tempo*)

La Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens de la municipalité afin de respecter la réglementation en vigueur concernant les garages temporaires. Ces derniers ne sont permis qu'entre le 1er octobre et le 1er mai de chaque année et ne peuvent en aucun cas être utilisés comme bâtiment accessoire.

Merci de vous conformer!



Aux propriétaires de chiens

Selon le règlement en vigueur, vous devez **enregistrer** votre chien au bureau de la Municipalité et assumez les **frais annuel de 20 \$** pour sa médaille.

L'animal doit porter la médaille en tout temps.

D'ici la fin avril, tout ceux qui n'auront pas procédé à l'enregistrement de leur animal recevront un avis d'infraction et pourront être passible d'une amende.

**ENREGISTRER VOTRE ANIMAL EN COMPOSANT LE
418-373-2266 POSTE 2500**



Est-ce que j'ai besoin d'un permis avant d'entreprendre mes travaux ?

La municipalité de St-Ludger-de-Milot tient à vous rappeler l'importance d'obtenir un permis avant d'entreprendre tout projet de construction, de rénovation, d'aménagement ou de travaux sur votre propriété.

Les exigences d'émission d'un permis visent plusieurs objectifs. Notamment, d'assurer la sécurité des occupants, le respect du règlement de zonage veillant à l'harmonisation du cadre bâti et de son milieu naturel ainsi qu'à la préservation du patrimoine architectural. Chaque demande de permis est étudiée en fonction de la réglementation qui s'y rattache.

Voici pourquoi il est essentiel de demander un permis :

- **Respect des règlements municipaux :** Les permis garantissent que les travaux respectent les règlements de zonage en vigueur. Cela évite les conflits et la nécessité de refaire des travaux non conformes ;
- **Protection de l'environnement :** Pour les travaux en bordure d'un cours d'eau ou impliquant des modifications au terrain, un permis permet de s'assurer que les normes environnementales sont respectées, contribuant ainsi à préserver notre patrimoine naturel ;
- **Préservation de la valeur des propriétés :** Des travaux conformes et bien exécutés maintiennent ou augmentent la valeur des propriétés dans le voisinage ;



Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur Pierre-Luc Gaudreault ou à urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca ou à visiter notre bureau municipal pour obtenir plus d'informations sur les types de projets nécessitant un permis et sur la procédure pour en faire la demande.



Un service rapide et courtois vous attend.

CONSULTATION PUBLIQUE PLAN CLIMAT MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST



Depuis l'été 2024, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est travaille à l'élaboration de son premier Plan Climat.

Aujourd'hui, c'est avec enthousiasme que nous vous convions à une consultation sur les mesures proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques à venir. Toute la population est invitée à participer à cet exercice!



RÉSERVEZ CETTE DATE !

Le jeudi 1^{er} mai 2025

Hôtel Universel d'Alma | 9 h à 21 h

Prévoyez une visite de 90 minutes



Plan pour une
économie verte

Loisirs et culture



Bonjour à vous tous, voici maintenant venu le temps des inscriptions pour le Pickleball et le Tennis été 2025.

Le comité organisateur est prêt et motivé à vous faire bouger encore cet été.

Si la température le permet, la saison va débuter le 12 mai



prochain (à confirmer selon Dame Nature).

Les lundi, mardi et mercredi, à partir de 18 :30, 19 :15 et 20 :00.

Coût d'inscription :

- Tennis : 20.00\$
- Pickleball : 10.00\$
- Gratuit pour les moins de 18 ans.
- Faire virement interac à Sonia Tremblay, 418-668-9584
 - Question : Pour
 - Réponse : inscription

À noter qu'il y aura soirée d'initiation à ces 2 sports dans la semaine du 12 mai également (à confirmer). Tu as le goût d'essayer, viens nous rencontrer et nous nous ferons un plaisir de te montrer à jouer. En espérant te recruter parmi nous.

Merci et bonne saison. Votre comité !

Offre d'emploi

Offre d'emploi été 2025 Animateurs, animatrices du terrain de jeu.

Possibilité de 3 postes d'animateurs (trices) à confirmer lors des entrevues

Ces postes sont offerts, aux filles et aux garçons, de St-Ludger-de-Milot ou d'une autre municipalité.

Les candidats (es) seront retenus (es) pour leur performance à l'entrevue et non pour leur provenance.

Description du poste d'animateur (trice) de camp.

- ❖ Planifier, organiser et animer des activités sportives et culturelles pour les jeunes, en collaboration avec la coordonnatrice.
- ❖ Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes de 4 à 12 ans.
- ❖ Participer à une formation en animation de camp de jour.

Conditions d'admissibilité au poste d'animateur (trice)

- ❖ Être âgé de 15 ans et plus.
- ❖ Démontrer une autonomie et un sens des responsabilités élevées.
- ❖ Avoir de la facilité à travailler en équipe ainsi qu'avec des enfants et être créatif.
- ❖ Être capable d'animer et d'intervenir auprès des enfants.
- ❖ Être capable de communiquer avec les parents au besoin.

Conditions de travail, poste d'animateur (trice)

- ❖ Salaire 17\$/heure.
- ❖ Travailler plus ou moins 35 heures par semaine; à déterminer.
- ❖ 3 postes à combler, à confirmer.
- ❖ 8 semaines, début : 23 juin 2025 fin : 15 août 2025

Dépôt de candidature

Pour répondre à cette offre d'emploi, vous devez expédier votre curriculum vitae à l'adresse courriel loisirs@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca par fax au 418 373-2554 ou directement à l'Édifice municipal au 739 rue Gaudreault.

DATE LIMITE : vendredi 2 mai 2025 12h

Offre d'emploi

Offre d'emploi été 2025 Coordonnateur (trice) du terrain de jeu.

Ce poste est offert, aux filles et aux garçons, de St-Ludger-de-Milot ou d'une autre municipalité.
Le candidat (e) sera retenu pour sa performance à l'entrevue et non pour sa provenance.

Description du poste de Coordonnateur (trice) de camp.

- ❖ Superviser, planifier et organiser des activités sportives et culturelles pour les jeunes en collaboration avec les animateurs (trices).
- ❖ Encadrer, superviser et aider les animateurs (trices) lors des activités et au besoin.
- ❖ Être le lien entre les animateurs (trices) et les parents au besoin.
- ❖ Être en charge des demandes de soumission pour les sorties, le transport, gestion des budgets etc...
- ❖ Être en charge de toutes les communications écrites aux parents pour les activités et autres.

Conditions d'admissibilité au poste de Coordonnateur (trice) de camp.

- ❖ Être âgé de 18 ans et plus.
- ❖ Démontrer une très grande autonomie et un sens des responsabilités élevées.
- ❖ Avoir de la facilité à travailler en équipe, être rassembleur et être créatif.
- ❖ Être capable de faire des interventions disciplinaires auprès des enfants et des animateurs (trices) au besoin.
- ❖ Être capable de communiquer avec les parents au besoin.

Conditions de travail, poste Coordonnateur (trice) de camp.

- ❖ Salaire 20\$/heure.
- ❖ Travailler 30 heures par semaine.
- ❖ Durée; 7 semaines, date de début à déterminer lors de l'entrevue.

Dépôt de candidature

Pour répondre à cette offre d'emploi, vous devez expédier votre curriculum vitae à l'adresse courriel loisirs@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca par fax au 418 373-2554 ou directement à l'Édifice municipal au 739 rue Gaudreault.

DATE LIMITE : vendredi 2 mai 2025 12h

RECHERCHE SAUVETEUR—PLAGE

Pour la plage municipale de St-Ludger-de-Milot
Si vous connaissez quelqu'un faites nous en part.

30 heures/semaine minimum, horaire flexible

Qualifications requises:

Posséder un certificat de sauvetage plage valide
(un certificat de sauveteur piscine peut-être accepté sous certaine condition)

Tu aimes travailler dehors Les travaux manuels t'intéressent

Poste saisonnier de **mai à septembre** Homme ou femme

Horaire variable entre **15 et 40 heures**

Durée : Minimum 12 semaines

Principales responsabilités :

- Faire la tonte de la pelouse, passer le coupe bordure, ramassage des feuilles, et des déchets sur les terrains.
- Aide à l'entretien des plantations (Désherbage, arrosage, plantation)
- Travaux divers (Balayage, nettoyage de terrain)

Qualifications recherchées :

Autonomie Débrouillardise

Ponctualité

Nous contactez au **418-373-2266**

administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

ou

directement à l'Édifice municipal au 739 rue Gaudreault.

Chers (es) résidents (es) et clients (es) du bureau de poste de Saint-Ludger-de-Milot

Afin de garder notre bureau de poste propre et fonctionnel, nous vous demandons de bien vouloir rapporter à la maison les circulaires et autres publicités déposées dans votre case.

Si ces documents vous encombrent à la maison, deux options s'offrent à vous :

- Les déposer dans le bac de récupération situé à l'extérieur ;
- Ou nous informer si vous ne souhaitez plus recevoir ces documents.

Merci de votre compréhension

Maître de poste

Informations pertinentes

Centre de services de Milot

Horaires d'hiver

du Centre de Service de Milot

Lundi, mardi, mercredi : 13 à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h et 13 à 15 h



Pour prendre rendez-vous avec le médecin,
vous devez téléphoner au 418-276-3161 et demandez Sylvie

HORAIRE

BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

Mardi: 9h à 11h (École)

18h à 19h30

Mercredi:

12h30 à 14h30

tel: 418-373-2266 poste 2507



Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : **418 373-2266**
Réception **poste 2500**

Directrice gén.	poste 2501	Bibliothèque	poste 2507
Loisirs	poste 2509	CDE	poste 2503
Urbanisme	poste 2510	Maison des jeunes	poste 2506
Travaux publics	poste 2502	Salle âge d'Or	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca (en refonte)

Télécopieur : **418 373-2554**

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Laisser votre message à la réception

ou par courriel **urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca**

Réservation camping : **campin.ca**

www.reservationcoolbox.ca/destinations/milot

Régie des matière résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est,

418-668-3023

Dominic Fillion

Les évaluateurs pour le service d'évaluation

418-662-3061

CALENDRIER

Avril 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				24	25	26
27 Messe 9 h 30	28 Compost 	29	30			

Mai 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4		5 Séance conseil 20 h	6 Biblio 18 h -19 h 30	7 Biblio 12h30-14h30	8	9
11 Messe 9 h 30	12 Compost 	13	14	15		

Prochaine parution du journal municipal : Juin 2025

Ordure-Récupération-Matières organiques

Si vous avez un bris de votre bac vous devez appeler à la Municipalité au 418-373-2266 poste 2500.